

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 1 • Vendredi 27 août 2010

www.speca.ca.edu

Une rentrée « mouvementée »

Nous tenons d'abord à vous souhaiter une bonne et heureuse rentrée en espérant vous rencontrer au festif déjeuner de la rentrée qui aura lieu le mercredi 1^{er} septembre de 10h à 14h au local du SPECA (G-1145).

Vous avez sans doute pris connaissance des ententes de principe intervenues dans les négociations en cours, tant à notre table sectorielle qu'à la table centrale.

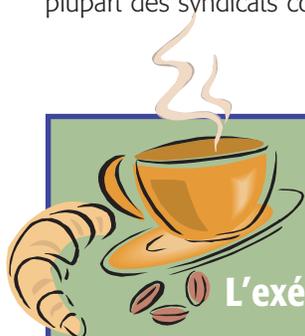
Il est important de signaler que ces ententes ne sont pas encore entérinées par les assemblées syndicales. Tout n'est pas encore joué. Nous serons donc appelés à nous prononcer sur celles-ci dans les jours qui viennent. Donc, réservez dès maintenant votre après-midi du jeudi 16 septembre à cet effet.

Bien que le Regroupement cégep de la FNEEQ qui regroupe près de 85% des enseignants et enseignantes du collégial ait entériné de justesse ces deux ententes par un vote très partagé, près de la moitié des délégués représentants pour la plupart des syndicats comptant le plus de membres se sont

prononcés à l'encontre de celles-ci, les jugeant insatisfaisantes, voire inacceptables. Plusieurs ont également enregistré leur dissidence, signifiant par là qu'ils recommanderont à leurs assemblées de rejeter ces ententes. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que vos délégués du SPECA faisaient partie de ces dissidents.

Comme ces ententes, si elles sont acceptées, détermineront nos conditions de travail ainsi que notre rémunération pour les cinq prochaines années, votre présence à cette assemblée sera cruciale. Nous avons là une occasion privilégiée d'exprimer haut et fort la voix des enseignantes et des enseignants du collégial. Dans un vote qui risque d'être très serré, **votre vote risque fort d'être déterminant.** Encore une fois, nous vous souhaitons une bonne et heureuse rentrée et beaucoup de plaisir avec vos nouveaux élèves... de la réforme.

Syndicalement,
L'exécutif du SPECA



BRUNCH DE LA RENTRÉE

L'exécutif du SPECA tient à souhaiter à tout le monde une excellente session. Notre brunch de la rentrée aura lieu

le mercredi 1^{er} septembre à 10h

au local du SPECA (G-1145).

On vous attend nombreux et nombreuses pour les becs de début de session.

Amenez les petits nouveaux...!

Les membres de l'exécutif vous y attendent!

17 juin 2010

344^e CA du collège depuis sa fondation en 1967

Comme j'avais pris l'habitude de le faire durant les périodes 1989-1995 et 1999-2004, je reprendrai en compagnie de mon collègue Jean-Luc FILIATREAU le clavier pour vous informer de ce qui se passe dans cette auguste assemblée nommée Conseil d'administration.

L'assemblée du 17 juin a duré 5 heures. Elle a débuté à 16 h pour se terminer à 22 h 30 en comptant un arrêt pour le souper de 19 h à 20 h 30.

Le DG et la DÉ étant membres ex-officio du CA, les autres cadres du Collège avec rang de « directeur », sont présents comme « invités » (les Boisnard, Courchesne, Fredette, Lacombe, Pépin et Poncelet).

Une nouveauté qui date d'un an : chaque point à l'ordre du jour a un temps « estimé ». Le total du temps alloué à l'assemblée du 17 juin s'élevait à 245 minutes ou 4 h 05 minutes. Est-ce là une façon déguisée de limiter le droit de parole?

Étant donné la lourdeur de l'ordre du jour (20 sujets), une lettre adressée au Président soulèvera les 3 problèmes ;

- ◆ La nécessité d'écourter les réunions (quitte à en convoquer plus de 5 par année) ;
- ◆ Le sort des « invités permanents » ;
- ◆ Le minutage des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Voici la liste des 20 membres du CA (19 votants) :

2 membres des groupes socio-économiques

- ◆ Pierre BASTIEN, retraité de la CSST, membre du CA de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.
- ◆ François KEMP, ingénieur, Institut de réadaptation de Montréal (comité exécutif).

1 membre des universités

- ◆ Dirk KOOYMAN, conseiller au doyen de la faculté des Sciences de l'UQAM (Président du Conseil d'administration et membre du comité exécutif).

1 membre des Commissions scolaires

- ◆ Vincenzo GALATI, commissaire à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

1 membre du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal (Emploi-Québec)

- ◆ Johanne BEAULIEU, directrice du regroupement centre-nord, Emploi-Québec, direction régionale de l'île de Montréal.

2 membres des entreprises

- ◆ Sleiman KARAM, conseiller en régime d'assurance collective, groupe financier AGA inc. (comité exécutif).
- ◆ Marcel LAFLAMME, consultant chez Laflamme Experts-Conseils Inc.

2 parents d'étudiants

- ◆ Denis GINGRAS, capitaine, section surveillance du territoire, service de police de Terrebonne.
- ◆ Jean-Pierre BEUCHER, directeur de territoire chez Phil Larochelle Equipement Inc.

2 anciens diplômés du Collège

- ◆ Nathalie OUELLETTE, (pré-U), chargée de projets, Les Rôtisseries St-Hubert.
- ◆ Lucy RODRIGUES, (technique), chef de section de dotation, Métro Richelieu.

2 membres étudiants du Collège

- ◆ Laurent BEAUCHEMIN.
- ◆ Arthur LOGOÉ (Président de l'AGECA).

1 représentant du personnel professionnel du Collège

- ◆ Louis BROSEAU, agent d'information au Service des communications.

1 représentant du personnel de soutien du Collège

- ◆ Pascal LABONTÉ, technicien en loisir.

2 membres du personnel enseignant du Collège

- ◆ Jean-Luc FILIATREAU.
- ◆ Jean KARAM.

2 membres d'office

- ◆ Luc DEMERS, DG.
- ◆ Lyne BOILEAU, DÉ.



→ → Suite de la page 2

1 secrétaire du Collège (non votant)

◆ Anne MILOT

La composition du CA reviendra nous occuper en 2010-2011 lorsque l'Assemblée nationale aura adopté le projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps. Il est prévu entre autres que les anciens diplômés ne seraient plus représentés au CA.

Voici les dossiers abordés au CA

Les PV du 22 avril et du 19 mai (conférence téléphonique) sont adoptés.

Benoît PAGÉ expose les grandes lignes du rapport d'auto-évaluation du programme de Technologie du génie civil (221.B0). Le CA approuve le rapport tel que recommandé par la CÉ.

Benoît PAGÉ explique les tenants et aboutissants de la nouvelle Politique institutionnelle sur la recherche (PO-22). Ce projet de politique, déposé pour information à la CÉ, avait fait l'objet d'une entente au C.R.T. des enseignants. Des amendements sont apportés aux articles 3.01, 4.01.1 et 4.04.6 afin de donner aux professionnels non enseignants ainsi qu'au personnel de soutien la place qui leur revient dans cette politique. Cette politique viendra encadrer la mission de recherche longterm souhaitée pour notre institution d'enseignement supérieur.

Lyne BOILEAU fait le point sur les travaux de la CÉ. Le CA adopte le rapport annuel 2009-2010 de la Commission des études ainsi que le plan de travail provisoire 2010-2011 de la Commission des études.

Le CA recommande à la Ministre de décerner le DEC à 80 étudiants. Il s'agit de 60 en technique, 14 au pré-U et 6 DEC sans mention.

Claude COURCHESNE (DRH) présente le projet de plan d'effectifs 2010-2011 touchant les employés du Collège qui ne sont pas enseignants (cadres, professionnels et soutien). Ce plan prévoit l'ajout de 6,5 ETC. Les augmentations impliquent surtout des chargés de projets au cas où des coupures seraient effectuées en vertu de la Loi 100 adoptée le 17 juin par l'Assemblée nationale à la faveur d'un bâillon de fin de session. Le Collège doit déposer d'ici le 30 septembre au MELS son plan de coupure des effectifs équivalents à 10% pour se conformer aux directives budgétaires du gouvernement. C'est dire que ce plan sera déposé à nouveau au CA du 30 septembre prochain.

Au 30 juin 2010, on dénombrait au Collège 190,94 ETC en personnel de soutien, 36,60 ETC en personnel professionnel et 31,29 ETC en personnel cadre (le 2 hors-cadre, DG et DÉ compris). Quant au nombre d'enseignants, il atteignait les 485,59 ETC pour un total de 744,42 ETC.

En attendant l'adoption des prévisions budgétaires 2010-2011 le 30 septembre prochain, le CA autorise la direction du Collège à procéder à des dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement pour un montant maximal équivalent à 25% du budget 2009-2010, soit 17 \$M sur un total de 68 \$M.

Richard LACOMBE (directeur du Service de l'informatique) présente les grandes lignes du Plan quinquennal des technologies de l'information 2009-2014.

Ce plan a fait l'objet de longues discussions au CAPTIC, comité de la CÉ sur l'application pédagogique des technologies de l'information et des communications, avant son adoption en CÉ. La CÉ veillera à la mise en œuvre de ce plan particulièrement en ce qui a trait à 2 volets :

- 1) La norme technologique que le Collège désire mettre à la disposition des enseignants tout en préservant le caractère spécifique lié aux besoins pédagogiques (article 5.1.2 du Plan)
- 2) Le développement d'un projet portable « appren-ti » pour les étudiants (article 6.6 du Plan).

Les critères d'éligibilité au poste de DÉ ainsi que le processus de nomination sont abordés

Le comité de sélection accepte de rehausser les exigences à un diplôme universitaire de 2^e cycle.

Le comité propose 10 années d'expérience dans le domaine de l'éducation post-secondaire dont au moins 5 années dans des fonctions d'encadrement reliées à la pédagogie et 3 années d'expérience en enseignement.

Le comité de sélection accepte de changer la « maîtrise supérieure » de la langue française parlée et écrite par « l'excellente maîtrise ».

Le comité de sélection propose « une bonne connaissance de la langue anglaise ».

À la suite de longs débats :

- 1) L'amendement à l'effet d'exiger 5 années d'expérience en enseignement au collégial a été rejeté (vote = 6 pour, 7 contre et 2 abstentions) ;

→ → Suite de la page 3

- 2) L'amendement à l'effet de remplacer «une bonne connaissance de la langue anglaise» par «une connaissance fonctionnelle de la langue anglaise» a été rejeté à cause du vote prépondérant du Président (vote = 5 pour, 5 contre et 5 abstentions). Le Président a voté contre l'amendement;
- 3) La proposition principale sur les critères de sélection a été adoptée à la majorité (vote = 8 pour, 5 contre et 2 abstentions)
- 4) La proposition approuvant l'offre d'emploi a subi des amendements par consensus et adoptée à la majorité (vote = 8 pour, 4 contre et 3 abstentions)
- 5) La proposition d'autoriser le comité de sélection de recourir aux services d'une firme externe spécialisée en recrutement des ressources humaines a été adoptée à la majorité (vote = 8 pour, 5 contre et 2 abstentions)
- 6) La désignation de Benoît PAGÉ à titre de DÉ intérimaire allant du 2 août 2010 à l'entrée en fonction du ou de la nouvelle titulaire a été entérinée à la majorité (vote = 10 pour, 0 contre et 5 abstentions)

Le prochain point à l'ordre du jour touchait l'élection du comité exécutif

Aucun membre faisant partie du personnel du Collège ne pouvant être élu à l'exécutif (article 14 de la Loi sur les collèges), Dirk KOOYMAN, Lucy RODRIGUES, François KEMP et Sleiman KARAM sont réélus respectivement Président, VP et membres de l'exécutif pour 2010-2011. Luc Demers, DG, est membre d'office de l'exécutif.

Vos représentants avaient demandé que le dépôt d'une pétition sur les transferts fédéraux soit inscrit à l'ordre du jour.

Les membres du CA avaient reçu dans leur dossier de séance le texte de la pétition.

Séance tenante, chaque membre du CA reçoit copie de la pétition signée par 426 enseignants

Au moment où le débat s'amorce à 22 heures sur le sujet, le DG informe le CA de l'entente intervenue entre la FNEEQ et le MELS touchant la table sectorielle (403 profs supplémentaires dans le réseau en 5 ans). Disons que même si nous n'avions pas adopté l'entente de principe localement, nous étions un peu décontenancés au CA qui accepte de recevoir la pétition et de la transmettre à la Fédération ainsi qu'au MELS sans toutefois appuyer les demandes qui y sont formulées.

À la période des questions, aucune question n'est posée au CA.

Si vous avez des questions à faire poser au CA, transmettez-les à l'un ou l'autre de vos représentants qui se feront un plaisir d'essayer d'obtenir des réponses.

Diverses informations font partie de la dernière rubrique de l'ordre du jour

- ◆ Lettre de la ministre touchant le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique ;
- ◆ Lettre de la ministre autorisant le collège à offrir le programme de Gestion de projet en communications graphiques (581. CO), autorisation accompagnée d'une subvention de 139 000 \$ pour l'acquisition des équipements liés à l'implantation du programme ;
- ◆ Lettre de la ministre annonçant le versement de 100 000 \$ à titre de mandataire du projet d'organisation des services de reconnaissance des acquis et des compétences des cégeps pour la région de Montréal ;
- ◆ Lettre de la ministre touchant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement (loi N0 100) obligeant le collège à se conformer aux éléments suivants :
 - a) Limitation de la majoration de la rémunération du personnel de direction et du personnel d'encadrement pour les 5 prochaines années et d'empêcher d'attribuer des primes de rendement pour 2010-2011 et 2011-2012.
 - b) Réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation, de déplacement par rapport à 2009-2010.
 - c) Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10%.
 - d) Réduction de effectifs du personnel d'encadrement en privilégiant l'attrition (d'où le retour au CA du 30 septembre sur le plan d'effectifs).
- ◆ Lettre du sous-ministre Pierre BOUTET touchant le règlement sur les droits d'admission, d'inscription et autres droits afférents ;
- ◆ Lettre de Madeleine RHÉAUME, chef adjointe du cabinet de la ministre accusant réception des commentaires envoyés par le Président en ce qui a trait au projet de loi 100 ;
- ◆ Calendrier des séances du CA pour 2010-2011 (jeudis 30 septembre, 25 novembre, 17 février, 21 avril et 16 juin) ;

→ → Suite de la page 4

- ◆ Le Comité exécutif octroie au plus bas soumissionnaire Construction S. Fiset Inc la somme de \$277 935,45 pour le réaménagement d'espaces de bureaux et des salles de toilette ;
- ◆ Le Comité exécutif accepte que le collège adhère à la nouvelle entente intervenue pour l'utilisation du logiciel KOHA au coût de \$270 000, mandat d'achat au CCSR, Centre collégial des services regroupée pour l'implantation d'un système de gestion de bibliothèque (SIGB) ;
- ◆ Bilan des demandes d'admission et des admis en date du 9 juin 2010 (chiffres de 2009)

	Demandes	Admis
Grand total =	7484 (6172)	3845 (3673)
Technique	4720 (4094)	2273 (2213)
Pré U	2300 (1608)	1475 (1204)
Accueil & Intégration	464 (470)	115 (253)

- ◆ Le projet de loi 44 sur la gouvernance des collèges n'étant pas encore adopté par l'Assemblée nationale, ce point est remis au prochain CA.

Michel PONCELET fait le point sur les chantiers de l'été 2010

Bruits et poussière seront encore les lots de la rentrée. «Le collège veillerait à ce que ces travaux dérangent le moins possible!!!»

- ◆ Nouveau CPE (1^{re} pelletée de terre le 29 juin).
- ◆ 3^e étage du Bloc A.
- ◆ Département des langues.
- ◆ Réfections sanitaires.
- ◆ Réfection de la toiture au Bloc A (travaux importants) ainsi qu'aux Blocs B, T et G.
- ◆ Reconfiguration de l'auditorium à partir de la mi-septembre pour en faire une vraie salle de spectacle (ce ne sera pas prêt avant avril).
- ◆ Amélioration de l'éclairage dans les aires de stationnements.
- ◆ Travaux de réfection à l'animalerie.
- ◆ Insonorisation du plafond de l'Agora.
- ◆ Aménagement de 4 classes en modules extérieurs des blocs T et G.

Espérant le tout instructif.

La prochaine chronique suivra le CA du 30 septembre 2010.

Nous nous ferons un plaisir de prendre en considération vos commentaires et suggestions

Merci de votre confiance
Jean-Luc Filiatreault et Jean Karam

Des nouvelles du Conseil central du Montréal-métropolitain

Depuis mars dernier, Marie-Hélène Lapointe et moi-même sommes les délégués du Speca au Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN. Cela signifie, en quelque sorte, que les membres du Speca nous envoient porter leur voix à cette instance. À ce titre, il serait de mise de rendre compte de ces rencontres.

D'abord, qu'est-ce que le Conseil central du Montréal métropolitain? Il s'agit d'une instance à laquelle peuvent participer deux délégués pour chaque syndicat du grand Montréal affilié à la CSN. On pourrait dire que les conseils centraux sont les héritiers du « Deuxième front » ouvert par la CSN dans les années 1960, dans l'optique de faire du syndicalisme un moteur de changement social et politique global, en plus d'une institution défendant les intérêts de ses membres.

Tous les mois, une rencontre a lieu, notamment afin de rencontrer des travailleurs en grève, mais aussi pour entendre les batailles de tout autre mouvement social qui pourrait nous intéresser. En avril dernier, le Conseil central a reçu la visite d'André Lévesque, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Coach Canada. Ce syndicat a été accrédité au fédéral en octobre 2009, mais Coach Canada refuse de le reconnaître. Les employés subissent donc des représailles d'une vigueur étonnante : suspensions sans motifs, employés de plus de 60 ans mis à pied et ré-embauchés dans des intervalles d'une à deux semaines, consignes de parcours envoyées seulement en anglais... Malgré tout, le moral des troupes semble bon. On leur souhaite bon courage.

Philippe de Grosbois.

Mot de l'exécutif de la FNEEQ au Conseil fédéral 7 et 8 juin 2010



Madame la présidente de la CSN,
Madame la présidente du Conseil Central,
Délégué-es,

Dire que l'année qui s'achève a été bien remplie, à la FNEEQ, est un euphémisme. Nous avons souligné, au Congrès spécial de novembre, l'intensité d'un début d'année marqué par la campagne d'affiliation subséquente à la dissolution de la FAC, par la lutte contre les projets de loi sur la gouvernance et par notre collaboration à l'organisation du 2^e Forum social québécois. Depuis le congrès, le rythme a été soutenu et la FNEEQ a dû maintenir l'élan, interpellée par l'actualité politique québécoise, par les négociations du secteur public – qui concernent une partie importante de notre membership – par un conflit de travail chez les chargé-es de cours de l'Université de Montréal ou par le travail de syndicalisation et d'harmonisation des négociations au sein du regroupement privé.

IXe Conférence trinationale

Tout récemment, et conformément au mandat reçu l'an dernier, la FNEEQ a mené à terme le projet d'organiser et d'accueillir, conjointement avec la CSQ, la IX^e Conférence trinationale pour la défense et la promotion de l'école publique. Cet événement, tenu à l'UQAM, a rassemblé des délégué-es mexicains, américains, canadiens et bien sûr, des militantes et des militants québécois, dans un forum d'échanges exceptionnel qui a permis de prendre la mesure des attaques systématiques contre l'éducation publique en Amérique du Nord.

Évidemment, la situation à cet égard est très différente dans les trois pays. Nos camarades mexicains – dont les délégués provenaient tous de la branche démocratique du Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación (SNTE), qui vivent des conditions de travail très difficiles – se battent contre une réforme pompeusement appelée «Le pacte de la qualité», qui est en réalité une tentative d'uniformisation à outrance des contenus et des méthodes pédagogiques. Ces collègues doivent composer systématiquement avec une répression

gouvernementale armée dès qu'un conflit se dessine : il y a deux semaines à peine, une manifestation pacifique a provoqué une charge policière, certains manifestants ont été battus et plusieurs ont été arrêtés. C'est dans ce climat de violence qu'ils doivent résister, sans compter que leur action syndicale est entravée lourdement par un syndicat national profondément corrompu, qui vient d'ailleurs d'être exclu de l'Internationale de l'éducation.

Aux États-Unis, particulièrement sur la côte ouest, les budgets de l'éducation publique subissent des coupes sévères et les gouvernements de plusieurs États ont trouvé le moyen de détourner l'argent public vers le secteur privé, en confiant à des entreprises (à but non lucratif... mais qui peuvent faire du profit!) la gestion de plusieurs écoles. L'État californien envisage à l'heure actuelle de faire passer 250 écoles de Los Angeles aux mains de telles administrations. Les conséquences sont dramatiques, parce que plusieurs conventions collectives sont abrogées au passage, enseignantes et enseignants étant mis à la porte sans autre forme de procès, contraints d'être réembauchés selon le bon désir des nouveaux patrons, avec des conditions de travail moins avantageuses et, on l'aura compris, seulement s'ils montrent patte blanche sur le plan syndical. À cet égard, les délégués américains ont exprimé beaucoup de déception vis-à-vis l'administration Obama, qui fonde son plan de relance de l'éducation sur les charter schools et la rémunération des enseignantes et des enseignants au mérite.

Les échanges réalisés lors de la Trinationale ont été riches et appréciés; la FNEEQ et la CSQ n'ont reçu que des félicitations pour l'organisation générale de cet événement ainsi que pour l'accueil que nous avons réservé aux collègues venus d'ailleurs. La déclaration finale de cette IX^e Conférence sera d'ailleurs soumise au présent conseil, comme elle le sera dans les instances des différentes organisations syndicales qui adhèrent à la Coalition trinationale. Nous examinerons aussi, en conseil, un texte préparé par le comité école et société, qui veut expliciter nos positions déjà adoptées face à l'école privée.

→ → Suite de la page 6

Crise économique

Sur la scène politique, force est de constater que les tendances que nous avons déplorées en novembre se sont accentuées. Au plan international, la crise économique qui a frappé en 2008 n'a rien généré de crédible quant à un meilleur contrôle des marchés financiers. L'amélioration des services publics, que nous considérons comme la pierre angulaire d'un meilleur partage des richesses, n'apparaît toujours pas comme une avenue intéressante aux yeux de gouvernements préoccupés davantage par le maintien des privilèges de la classe des nantis que par la recherche de consensus sociaux aptes à améliorer la justice sociale et à éradiquer la pauvreté.

Il suffit pour s'en convaincre de survoler les intentions des nombreux pays européens actuellement aux prises avec une crise de la dette publique. Partout, les systèmes de protection sociale mis en place après la Seconde Guerre mondiale sont menacés par une vague d'austérité budgétaire qui ne se préoccupe que marginalement de chercher des possibilités d'accroître les revenus de l'État.

On songe en Allemagne à diminuer de manière importante l'indemnisation de chômage, dans un effort pour réduire le budget de l'équivalent de 4 milliards de dollars canadiens. Au Royaume-Uni, ce sont les salaires des fonctionnaires qui sont dans la ligne de mire, on entend aussi limiter les crédits d'impôt pour les enfants à charge et abandonner les primes lors d'une naissance.

Même scénario en Espagne, où on a de surcroît gelé la revalorisation des pensions et réduit de 300 millions d'euros l'aide aux personnes handicapées. En France, on s'oriente vers une élévation de l'âge de la retraite. Au Portugal, on privilégie les hausses d'impôt, mais l'indemnisation de chômage sera revue à la baisse et on renforcera le système de contrôle sur les prestations sociales. En Italie, on vise une réduction du budget de l'équivalent de 32 milliards de dollars canadiens, dès 2011-2012! En Grèce, le pays le plus durement touché, il faudra cotiser 40 années au lieu de 37 en vue de la retraite et les fonctionnaires gagnant plus de 3 000 euros seront privés de leurs 13e et 14e mois de salaire. Il est particulièrement ironique d'apprendre que la situation en Irlande serait pire qu'en Grèce, mais que les agences de cotation l'ont épargnée parce qu'on y abrite d'importants intérêts américains.

La crise financière est mondiale, et nous soumettons qu'on peut partout en faire la même lecture; dans presque tous les

pays, le remède appliqué est celui de la réduction des services publics. Le Québec n'est certainement pas le seul endroit au monde où la proportion de l'assiette fiscale en provenance des entreprises a considérablement diminué au fil des ans et où les échappatoires fiscales ont atteint des proportions scandaleuses, privant ainsi l'État d'une source importante de revenus. À l'instar de ce que préconisent la Banque mondiale et le Fonds monétaire international – et sous le prétexte de la concurrence fiscale – la grande majorité des gouvernements se tourne vers une réduction dramatique du rôle de l'État, plutôt que vers une contribution plus équitable de la participation aux revenus et vers une taxation des transactions financières. Inextricablement englués dans la toile de la mondialisation néolibérale, ils sont incapables de poser autrement la question des finances publiques et refusent de considérer des avenues différentes.

Le gouvernement Harper

Au Canada, la liste des dossiers où la conduite du gouvernement Harper frise l'indécence semble interminable :

- ◆ les visas imposés aux Mexicains ;
- ◆ le refus systématique de demander le rapatriement d'Omar Khadr ;
- ◆ les nombreux projets de lois de députés conservateurs visant à restreindre le droit à l'avortement ;
- ◆ la volonté de Harper de cesser de financer les avortements dans le cadre du projet d'aide internationale en matière de santé maternelle lors du prochain sommet du G-20 ;
- ◆ la campagne contre une taxe imposée aux banques ;
- ◆ le retrait de subventions aux organismes progressistes et aux activités culturelles.

À cette liste est venu s'ajouter un contrôle despotique de l'information qui trouve son aboutissement dans une nouvelle omerta : le personnel politique des ministres, selon l'intention de Harper, sera dorénavant soustrait aux questions des députés pour répondre de leurs décisions.

La semaine dernière, c'est notre pays qui a remporté – devant tous les pays du monde – la palme de la plus grande complaisance face à l'attaque par Israël d'un convoi humanitaire à destination de Gaza.

Le Canada ne progresse pas : sur le plan social et démocratique, il régresse.

→ → Suite de la page 7

Le gouvernement du Québec

Il en est de même au Québec. Stoppons la démolition !, disait la CSN dans le cadre d'une campagne destinée à bloquer le démantèlement de l'État envisagé par un Jean Charest qui venait de prendre le pouvoir. Cette campagne a certainement ralenti ce gouvernement qui a pourtant réussi à se faire réélire et qui n'a certes pas perdu de vue son objectif. Le dernier budget du ministre Bachand ne représente ni plus ni moins qu'un saccage annoncé du modèle québécois comportant, entre autres perles, une taxe totalement régressive à la santé, en plus d'un ticket modérateur qui nuira davantage aux femmes enceintes, mais surtout aux personnes les plus malades qui sont aussi, malheureusement, souvent les plus démunies de la société. On envisage de consulter les partenaires sociaux non pas sur le principe des droits de scolarité, mais sur les moyens de les augmenter, comme si un consensus social était présumé sur la question. Un budget totalement régressif, alors que nous réclamions davantage de progressivité. Faisons payer les pauvres !

Devons-nous, devant la triste dérive des politiques gouvernementales, baisser les bras et céder au cynisme politique ? Nous croyons que non. Il nous apparaît y avoir, dans la situation actuelle, des raisons d'espérer qui devraient nous conduire à redoubler d'efforts.

Coalition contre la hausse des tarifs

La Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, à laquelle la FNEEQ a eu mandat d'adhérer, à l'instar de la FSSS et du Conseil central du Montréal métropolitain, rassemble plus d'une centaine d'organismes qui veulent unir leurs forces pour faire halte à Charest. Le dynamisme de cette Coalition s'appuie sur une colère populaire bien réelle, comme en témoigne la manifestation qui a suivi de peu le budget Bachand et qui a réuni plus d'une dizaine de milliers de manifestants dans les rues de Montréal. La mobilisation est palpable dans nos syndicats des cégeps, engagés dans une négociation dont la portée politique est évidente. Le Front commun est mobilisé : la manifestation du 20 mars l'a démontré.

Le contexte nous apparaît favorable pour une lutte sociale d'envergure et la responsabilité du mouvement syndical, dans les circonstances, est énorme. Les grandes organisations doivent tenir le pari de canaliser la grogne populaire, d'organiser une

protestation d'envergure, de la traduire par un programme politique clair autour duquel il faut réussir à coaliser les forces vives de la société. De nombreux groupes sont actifs et militants. Les demandes associées à la Marche mondiale des femmes, les revendications étudiantes, les mouvements populaires auxquels on menace de couper les vivres, les travailleurs syndiqués qui voient leurs conditions de travail s'éroder d'année en année : il y a là un potentiel de mobilisation incroyable, dont le principal ennemi serait la tentation de travailler en vase clos. Nous sommes fiers d'annoncer que la CSN examinera, dès cette semaine, les moyens de travailler concrètement dans le sens d'une meilleure coordination des forces sociales progressistes.

Dans la mesure de ses modestes moyens, la FNEEQ travaille à la Coalition et fera tout en son pouvoir pour s'inscrire dans le plan de match espéré d'une contestation sociale d'envergure. Nous ferons d'ailleurs le point sur cette lutte dans le présent Conseil.

Regroupements

Concernant nos intérêts plus immédiats, l'année a également été plutôt trépidante.

Au regroupement université, le ton du prochain cycle de négociation a été donné par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, qui a mené à terme une grève de six semaines.

Dans un contexte nord-américain fortement influencé par les tendances néolibérales mondiales – marqué par des attaques à la liberté académique, par la marginalisation de l'enseignement, par l'hégémonie d'une concurrence exacerbée et par la marchandisation – résister seulement aux attaques patronales aurait déjà constitué une victoire importante.

Or, le SCCCUM a fait beaucoup mieux. Dans des conditions très difficiles d'organisation générale de la mobilisation, face à des tentatives ourdies par la partie patronale pour noyauter les membres et malgré un appui pour le moins mitigé des organisations étudiantes – qui n'ont pas pleinement réalisé qu'on se battait en bonne partie pour de meilleures conditions d'apprentissage – les chargées et chargés de cours ont amélioré leur sort, remporté une bataille importante sur la taille des groupes et fait preuve d'une solidarité exemplaire envers le petit groupe des coaches et accompagnateurs. Cette grève du



→ → Suite de la page 8

SCCCUM a été celle de la fierté d'enseigner : merci de l'avoir faite de cette manière.

Le regroupement université travaille beaucoup à la préparation du COCAL, dont le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval sera l'hôte, en août prochain; un rapport d'étape sera fait là-dessus pendant le Conseil.

Au regroupement privé, cette année a confirmé – si besoin était, avec la venue de trois nouveaux syndicats – que la FNEEQ est un pôle d'attraction important dans ce secteur. Nous avons ainsi le plaisir de souhaiter la bienvenue dans nos rangs aux syndicats du Campus Notre-Dame-de-Foy, du Mont Saint-Louis et de Queen of Angels Academy. Nous croyons que l'intérêt des syndicats du privé pour la FNEEQ repose beaucoup sur la dynamique active qui s'est instaurée dans ce regroupement, dynamique qui a mené récemment à un premier, et historique, processus d'harmonisation des demandes de négociations ainsi qu'à une campagne de visibilité fort réussie.

Quant au regroupement cégep, la négociation a bien évidemment été au centre de toutes les préoccupations. Cette négociation apparaît cruciale pour l'avenir de la profession enseignante au collégial et il s'agit là, pour la Fédération, d'une question suffisamment importante pour que nous en fassions cette fois une question de privilège, où nous ferons le point plus en détail sur l'état des choses.

Les comités

Un Conseil fédéral, à la FNEEQ, c'est une instance privilégiée pour faire le point sur les dossiers qui nous interpellent, prendre connaissance des travaux des divers comités et orienter notre action pour la période à venir.

Grâce aux travaux du comité d'action internationale, nous aurons ainsi l'occasion au cours de ce Conseil de prendre la mesure de la complexité de la reconstruction nationale d'Haïti, un pays ravagé par le séisme de janvier, qui n'occupe plus l'avant-scène dans les médias mais dont on ne doit pas pour autant cesser de se préoccuper. À la mesure de nos moyens, nous proposerons une aide à l'Union nationale des normaliens

d'Haïti (UNNOH) afin que ce syndicat d'enseignantes et d'enseignants puisse offrir des services à ses membres. Le comité femmes tiendra ce midi un dîner spécial sur la participation des femmes à diverses instances syndicales, et nous pourrons demain discuter en profondeur de deux dossiers menés par le comité école et société.

Compte tenu de l'espace plus restreint dont nous disposons pour ce Conseil fédéral et des travaux à plus long terme du comité sur la précarité, la relève et la vie syndicales et du comité santé, sécurité et environnement, c'est au prochain Conseil que nous pourrons nous pencher sur ces dossiers importants.

La FNEEQ aura plusieurs fers au feu, d'ici là. Outre le COCAL, cet été, nous envisageons prendre une part active dans le plan d'action de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, nous allons contribuer à l'organisation du Forum mondial Éducation en Palestine 2010, en octobre, et à celle d'un important colloque contre l'homophobie en milieu scolaire. Nous allons aussi, à plus long terme et conformément aux mandats reçus lors du dernier Congrès, participer à la refonte de la plateforme CSN en éducation et, dans cet ordre d'idées, tenter d'améliorer la participation de nos syndicats aux activités des conseils centraux pour, entre autres, mieux sensibiliser nos camarades des autres secteurs à l'importance des enjeux en éducation.

Mais au cœur de notre action, nous allons aussi vouloir impliquer nos syndicats ainsi que la Fédération dans les actions qui entoureront les forums annoncés pour l'automne, par la ministre de l'Éducation, Michèle Courchesne, qui porteront notamment sur le financement de l'éducation et, en particulier, sur la hausse annoncée des droits de scolarité dans les universités.

Une année bien remplie vient de s'écouler, une année syndicale tout aussi intense nous attend après l'été.

Délégué-es, bon Conseil.
Vive la CSN et vive la FNEEQ!

Article 31 du Comité école et société de la FNEEQ

Intégrer sans discrimination ni privilège

Un changement survenu en 2008, dans l'interprétation de la Charte québécoise des droits et libertés, a conduit à une augmentation très sensible du nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans le réseau scolaire québécois. Déjà toute une problématique au niveau secondaire, l'intégration pose aussi au collégial de sérieuses questions.

Au début de la session, plusieurs enseignantes et enseignants des cégeps accueillent dorénavant dans leur classe, un ou des EHDAA. Pour chacun de ces élèves, on demande au professeur de faire preuve d'ouverture face à des mesures de «différenciation pédagogique», notamment en ce qui concerne les situations d'évaluation. Pour plusieurs, cette situation provoque un malaise, sinon un certain désarroi, d'autant plus que le nombre d'élèves diagnostiqués augmente constamment.

L'intégration des EHDAA dans les classes régulières du primaire et du secondaire a provoqué plusieurs problèmes majeurs dans le fonctionnement des classes. Il y a quelques semaines, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dû admettre que le processus d'intégration des EHDAA dans les classes régulières devait être revu.

La question est complexe, mais nous pensons qu'il peut être utile de faire un bref état de la question et de présenter ce qui nous apparaît être les principaux enjeux auxquels sont confrontés les enseignants.

Questions et enjeux

D'entrée de jeu, il est clair que nous adhérons aux principes qui sous-tendent toutes ces actions, qui visent une meilleure intégration physique, sociale et pédagogique de ces jeunes dans le système scolaire et éventuellement dans la société en général. Les problèmes ne se posent pas au niveau des principes, mais bien au niveau de leur application concrète.

D'abord, qui sont ces élèves handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation? Sont-ils nombreux? En 2000, le MELS définissait 2 grandes catégories et 31 sous-catégories d'EHDAA¹. Dans un texte de 2007, le MELS réajuste le tir et n'identifie plus que 12 sous-catégories². Dans les «conventions collectives» des enseignants du primaire et du secondaire, on retient trois catégories d'EHDAA : les élèves à risque, les élèves en difficulté d'apprentissage et les élèves présentant des troubles de comportement.

Toutes les études insistent sur la particularité de chacun des cas. Chacun des étudiants suppose un plan d'intervention et un encadrement personnalisés. Plusieurs s'intègrent facilement, alors que pour d'autres, les mesures ne seront jamais suffisantes.

Qui diagnostique quoi?

La question du diagnostic est évidemment fondamentale. Qui est en mesure de diagnostiquer ces différents problèmes? Selon le MELS, on parle le plus souvent d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui peut ou doit inclure une douzaine de spécialisations différentes. Retrouve-t-on tous ces spécialistes dans votre collège? La majorité des collèges concentrent leurs énergies sur l'identification des étudiants admis – qui ont de graves difficultés langagières – en engageant des orthophonistes ou des orthopédagogues. Les collèges ont dû mettre sur pied des «centres d'aide en français» et des cours de mise à niveau en français écrit. Mais comment distinguer, parmi tous ces élèves, ceux qui ont des difficultés langagières nécessitant un encadrement particulier?

Certains spécialistes questionnent la définition de ce handicap, les méthodes utilisées pour établir le diagnostic et à terme, la compétence de certaines personnes chargées d'identifier et d'encadrer tous ces élèves dyslexiques «émergents». «On peut s'interroger sur la présence ou non d'élèves dyslexiques au



→ → Suite de la page 10

collégial. [...] Il y a probablement peu de vrais dyslexiques qui s'inscrivent au cégep. [...] Plus vraisemblablement, la majorité des étudiants qui ont des difficultés en lecture et en écriture au cégep ne sont pas de vrais dyslexiques.³»

Les EHDAA peuvent et doivent être diagnostiqués dès les premières années du primaire. Ce n'est évidemment pas le cas actuellement. De plus, le coût de ce diagnostic (qui doit être fait par un professionnel pour être valide) est très élevé et doit, le plus souvent, être assumé par les parents. Comme il a été démontré que les élèves provenant des milieux défavorisés sont plus susceptibles de vivre ces difficultés, cela accentue l'importance et l'urgence de mettre en place un mode de diagnostic sérieux, efficace et accessible pour tous.

Mais par delà les difficultés de diagnostic, l'intégration de ces élèves aux études collégiales soulève bien d'autres questions.

Les cégeps ne recevraient du financement que pour un tiers des étudiants inscrits à ces services. Sachant qu'actuellement moins de 10% des élèves à risque sont suivis, ces données indiquent donc des problèmes sérieux de financement concernant la distribution de services spécialisés pour les étudiants ayant des incapacités. D'autre part, la majeure partie des investissements se font au niveau des ressources spécialisées, donc en dehors de l'enseignement comme tel. Combien d'argent faudra-t-il investir dans les différents établissements afin de réunir les conditions d'une intégration réussie? Est-ce que ces investissements ne risquent pas d'accentuer le manque criant d'argent à d'autres niveaux?

Pour l'enseignant, il est primordial que cette intégration se fasse dans le respect du principe de la tâche comparable. Ce principe doit faire en sorte que l'intégration des EHDAA n'ait pas pour effet de rendre la tâche du professeur beaucoup plus lourde que celle de celui qui n'en accueille pas. Comment tenir compte de cette surcharge de travail? Il apparaît très difficile de modifier le calcul de la charge individuelle. Pourrait-on envisager une forme de compensation monétaire forfaitaire? Cette problématique est actuellement suivie de près dans la négociation de la convention collective.

Par ailleurs, quelle est la responsabilité des Collèges vis-à-vis cette nouvelle réalité? Compte tenu de la charte des droits de la personne et des décisions déjà rendues, les Collèges auront beaucoup de difficultés à convaincre la Commission que certains accommodements demandés imposent une contrainte excessive, c'est-à-dire trop onéreuse ou nuisible à l'harmonie, au bon fonctionnement de la classe, aux droits et aux conditions d'apprentissage des autres élèves du groupe. Les professeurs devront-ils travailler à préciser ce qui peut constituer un accommodement déraisonnable dans leur discipline?

Comment, comme professeurs, devons-nous composer avec ces élèves? Le professeur demeure responsable du bon fonctionnement de sa classe. En quoi l'intégration de ces élèves peut-elle modifier les conditions de son enseignement? Comment assumer cette responsabilité avec, dans la classe, des élèves qui ont de sérieux problèmes de comportement?

Notre compétence disciplinaire ne serait plus suffisante? Devrons-nous dorénavant nous perfectionner pour apprendre comment réagir face à tous ces cas particuliers? Les universités offrent déjà des cours en ce sens.

Dans un contexte caractérisé par l'alourdissement de la tâche et le sous-financement chronique du réseau collégial, l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté demeure certes un objectif louable, mais les conditions de réalisation de cette intégration doivent être mieux balisées. Les différentes mesures d'intégration au collégial doivent être issues d'une démarche plus rigoureuse et d'une concertation réelle de tous les intervenants, au premier chef des enseignantes et des enseignants, avec comme préoccupation première de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour toutes les étudiantes et tous les étudiants. ■

1 Ministère de l'Éducation du Québec (2000). *Élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) : Définitions.*
 2 Ministère de l'Éducation du Québec (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)*; <http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/pdf/19-7065.pdf>
 3 Nicole Van Grunderbeeck; *Problèmes de lecture/écriture au collégial et dyslexie; CCDMD, 2001*; <http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr6-4/Dyslexie.html>.